

DCS :2023-04-05

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 25/04/2023
ID : 083-258300540-20230405-20230405-DE

DÉPARTEMENT DU VAR

Loi du 5 avril 1884 – Article 56

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical

**Du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et
l'Exploitation du Centre de Vol à Voile du Pays de
Fayence**

Objet :
Subvention Oldtimers

SÉANCE DU 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 5 avril à 17H00,
Le Comité Syndical, réuni au nombre prescrit par le
Règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Camille BOUGE.

Etaient présents : Messieurs BOUGE Camille,
BOURDEREAU Alain, HENRY Bernard, HUET Jean-Yves
MARTEL Nicolas, RAYNAUD Michel , UGO René.

Absent : DECARD Guillaume

Monsieur le Président fait part au conseil syndical la demande d'attribution de subvention faite par l'association locale **Les Oldtimers**. Après étude de leur situation financière et de leur caractère d'utilité pour la plateforme, la subvention suivante est proposée, sachant que l'association a signé le contrat d'engagement républicain :

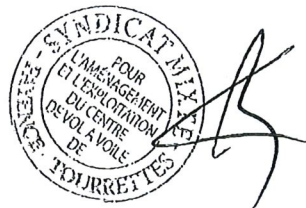
Subvention proposée pour les **Oldtimers** : 1200,00 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention pour un montant de 1200,00 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 , M14.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Président,
Camille BOUGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05/04/2023